

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2021-059

PUBLIÉ LE 29 MARS 2021

Sommaire

03_SGCD03 /

03-2021-03-29-00014 - Extrait de l'arrêté n°808-2021 du 29 mars 2021 conférant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au secrétariat général commun de l'Allier (1 page)

Page 3

03_SGCD03

03-2021-03-29-00014

Extrait de l'arrêté n°808-2021 du 29 mars 2021
conférant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire au secrétariat
général commun de l'Allier

SECRETARIAT GENERAL COMMUN DE L'ALLIER

Extrait de l'arrêté n°808-2021 du 29 mars 2021 conférant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au secrétariat général commun de l'Allier

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Florence DUFOUR, directrice du secrétariat général commun de l'Allier, donne subdélégation des délégations qui lui sont conférées par les articles 1 à 5 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé à M. Dominique DARNET, chef du bureau interministériel de la logistique et de l'immobilier.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la directrice du secrétariat général commun et du chef du bureau interministériel de la logistique et de l'immobilier, la délégation de signature conférée aux articles 1 à 5 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé sera exercée par Mme Dorothée FOURNIER, chef du bureau interministériel du budget et de la commande publique, dans la limite de 10.000 € TTC.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dorothée FOURNIER, la subdélégation de signature conférée sera exercée par M. Michaël DELCROIX, adjoint au chef du bureau interministériel du budget et de la commande publique.

ARTICLE 4 : Au titre de l'article 6 de l'arrêté conférant délégation de signature à Mme Florence DUFOUR en matière d'ordonnancement secondaire pour la validation des actes dématérialisés, les agents du secrétariat général commun dont les noms suivent reçoivent subdélégation de signature et sont habilités à valider dans les applications financières et interfaces CHORUS :

CHORUS, CHORUS Formulaires (actes relatifs à la validation des demandes d'achat et à la constatation du service fait) et CHORUS DT (validation des ordres de mission et des états de frais)	
Mme Dorothée FOURNIER	Cheffe du bureau interministériel du budget de la commande publique
M. Michaël DELCROIX	Adjoint au chef du bureau interministériel du budget de la commande publique
M. Vivien BAUJARD	Gestionnaire budgétaire
Mme Martine COUMONT	Gestionnaire budgétaire
Mme Jacqueline BAYARD	Gestionnaire budgétaire
M. Patrice ROBERT	Gestionnaire budgétaire

ARTICLE 5 : L'arrêté n° 62-2021 du 8 janvier 2021 est abrogé.

ARTICLE 6 : Le chef du bureau interministériel de la logistique et de l'immobilier et la cheffe du bureau interministériel du budget et de la commande publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté de subdélégation qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs (RAA), soit par courrier, soit par l'application Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr. Tout recours administratif préalable (gracieux ou hiérarchique) ou devant une juridiction incompétente n'interrompt pas ce délai.

Fait à Moulins, le 29 mars 2021

La directrice
du secrétariat général commun
Signé
Florence DUFOUR